



Les représentants de l'habitat participatif Dôman  
17, 17 bis, 17 ter, et 19 rue Jeanne Lassansaa  
64140 Billère  
asl.doman.billere@gmail.com  
cs.doman@hotmail.com

Billère, le 19 Septembre 2018

Monsieur le Maire de Billère  
M Jean Yves Lalanne  
Mairie de Billère

**Objet : Modification du cahier des charges de la ZAC afin de fermer une allée permettant un accès public aux espaces privatifs de notre résidence.**

Monsieur le Maire,

Depuis environ trois mois et l'emménagement des premiers habitants, Dôman est enfin devenu, après plus de quatre ans de maturation, un lieu de vie au sens plein du terme.

Fidèles aux valeurs promues par notre charte, nous continuons à structurer le quotidien dans une optique participative et bienveillante. Nous réfléchissons également aux modalités selon lesquelles nous pourrions, le moment venu, proposer au sein de notre résidence un espace ouvert sur la vie de la cité. Notre salle polyvalente pourrait par exemple accueillir des associations, des conférences et plus largement, toute une diversité d'évènements au service du mieux-vivre à Billère.

Toutefois, il nous apparaît que cette ouverture sur l'extérieur, qu'elle soit symbolique ou pratique, doit rester de notre initiative faute de quoi nous n'aurons pas la sérénité nécessaire pour tisser du lien social au travers de notre beau projet. Or en l'état actuel des choses. Dôman ne saurait être considéré comme un espace privé à part entière puisque la clôture de notre résidence présente une discontinuité en front de rue Lassansaa, côté Est, Cette allée, conséquence d'une préconisation du cahier des charges de la ZAC, permet un accès public aux bâtiments et espaces verts, avec tous les dangers et désagréments que vous pouvez aisément imaginer pour la sécurité des biens et des personnes, notamment celle des enfants. J'ajoute d'ailleurs que des atteintes à certains biens matériels entreposés sur le parking du bâtiment A ont déjà été déplorées et ont fait l'objet d'un dépôt de plainte auprès des services compétents.

En conséquence, nous souhaitons que le cahier des charges de la ZAC soit modifié de manière à ce que nous obtenions l'autorisation d'entreprendre des travaux complémentaires (prolongation du mur, pose d'un portail fermant à clef etc.) nous réinstituant dans notre droit légitime de conserver la maîtrise de notre espace de vie.

Dans le même ordre d'idée, nous souhaitons pouvoir fermer le portail situé au Nord de Dôman et donnant sur le chemin des vignes.

Comptant sur votre juste appréciation de la situation, nous vous adressons l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Thérèse Piller, Lucie Dugué, Hillal El Abed, Benjamin Salinas, pour les résidents de l'habitat participatif Dôman.